23me Année — N° 5451 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Mardi 25 Mars 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 23 MARS.

La Chambre a pris, samedi, deux résolutions dignes d'elle. En votant le retour à Paris, elle a fait œuvre de passion révolutionnaire, nous ferions peut-être mieux d'écrire de faiblesse ; en s'opposant à l'enquête sur le coup de la conversion, elle a pris à sa charge cet abominable scandale financier.

La rentrée des Chambres dans la capitale n'a pas été sérieusement discutée. Un rapporteur prudhommesque a lu un travail plein de phrases étonnantes, et on a enlevé le vote. La majorité s'était engagée à revenir à Paris. M. Gambetta avait pris les devants en s'installant au Palais-Bourbon : C'était là un résultat prévu, et cela faisait partie du programme de la majorité.

Ne faut-il pas donner quelque ouvrage aux communards que M. Grévy amnistie ? Ils pourront maintenant manifester sous les fenêtres du Luxembourg et du Palais-Bourbon, — et, au besoin, enfoncer les portes ? Cela les occupera ; il faut bien qu'ils employent le temps que leur laissera la paie servie par le Comité central.

Reste à savoir si le Sénat acceptera la révision. On prétend que ce bloc enfariné du retour à Paris ne lui dit rien qui vaille. Certain sénateur du centre gauche s'éciait hier à qui voulait l'entendre : « Ces gens là vont d'un train d'enfer se jeter dans la gueule des loups ! »

En tout cas, si le radicalisme nous fait courir des dangers, nous nous consolons en pensant qu'il s'en prépare d'assez sérieux...

Après le coup du retour à Paris, le coup de la conversion ! Les deux font la paire.

M. Lenglé, dont le discours a été très-net et très-concluant, voulait une discussion détaillée, approfondie. On l'a forcé à parler de suite.

M. le ministre, soutenu par la Chambre, tenait visiblement à empêcher la lumière.

Pris à l'improviste, M. Lenglé a protesté contre un pareil escamotage et conclu à la nécessité d'une enquête, après avoir fait l'historique de l'affaire et rappelé les scandales qui ont duré cinq jours, du 22 au 27 février.

Qu'a répondu M. Léon Say ?

Il n'a pas pris la peine de répondre, pouvant se tromper sur les dispositions de la Chambre. Il s'est contenté de jeter à l'eau et le *Journal des Débats* et M. Moreau, le syndic des agents de change !

Et lorsqu'on lui a demandé ce qui était passé la veille de la liquidation, pourquoi il avait gardé un silence qui a été cause de tant de ruines, il s'est tourné vers la gauche, et a parlé en termes émus de démocratie et de république ! La Chambre a applaudi cette comédie et pris à son compte la responsabilité de l'affaire en refusant l'enquête.

Voilà donc l'enquête étouffée ! Nous ne voulons pas prétendre que M. Léon Say et la commission du budget ne soient pas aussi blancs que la blanche hermine ; mais nous demandons alors pourquoi le ministre et la Chambre ont refusé une enquête, qui seule eût fait apparaître au grand jour leur innocence !

Les petits rentiers ruinés voulaient savoir au profit de qui et par qui avait été fait le coup de la conversion. Ils sauront que nos maîtres les radicaux ont refusé de donner les moyens de connaître la vérité.

EDMOND BÉRAUD.

La Magistrature

Les révocations, les destitutions et les mises à la retraite paraissant sans doute au parti radical des mesures trop lentes contre la magistrature, M. Boysset a déposé samedi sur le bureau de la Chambre une proposition qui, si elle était adoptée, amènerait le remplacement en masse de tout le personnel des cours et tribunaux. D'après ce projet, les magistrats actuels de tout ordre et de tous degrés cesseraient de plein droit leurs fonctions si, dans le délai de trois mois, ils n'avaient reçu une nouvelle investiture. En sorte que, sans qu'il soit besoin de prendre à l'égard de chacun d'eux un de ces décrets de rigueur qui, par leur nature même, engagent toujours la responsabilité, au moins morale, du Gouvernement et dont l'opinion publique venge parfois ceux qui en sont frappés, le pouvoir, en vertu de cette loi, trouverait en quelque sorte la place nette et n'aurait qu'à installer ses nouvelles créatures.

A ne considérer d'abord cette mesure qu'en elle-même, et abstraction faite de ses conséquences, l'on peut se demander pourquoi une fois admis, le principe sur lequel elle se fonde, que la République ne doit pas tenir compte des services rendus au pays, sous des gouvernements qui, eux aussi, étaient des gouvernements légitimes, l'on peut, disons-nous, se demander pourquoi il ne serait pas fait également table rase de toutes les autres fonctions, pourquoi tous les fonctionnaires de France ne seraient pas soumis à une nouvelle nomination, depuis les plus élevés dans la hiérarchie officielle jusqu'aux plus humbles. Car enfin de toutes les fonctions publiques, celles des magistrats ont été, de tout temps, les plus indépendantes du pouvoir. Cette indépendance même a toujours paru si essentielle à l'administration d'une bonne justice, qu'on lui a donné la garantie de l'inamovibilité.

Et, en effet, le magistrat n'a qu'un maître, la loi, la loi égale pour tous, qui n'est pas plus républicaine qu'elle n'est monarchique, mais simplement la loi, et dont la protection couvre tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions politiques et à quelque parti qu'ils appartiennent. Parmi les fonctionnaires, le magistrat est donc, en quelque sorte, le dernier auquel on pourrait demander compte de ses opinions, et, si on le fait, logiquement l'on ne doit pas s'arrêter à lui, il faut étendre à toutes les branches de l'administration, à tous les fonctionnaires, ce procédé d'inquisition.

Et si de ces considérations de principes nous passons à des considérations de faits, quel désordre un pareil renouvellement en bloc, et dans le délai de trois mois, de tout le personnel judiciaire, ne jetterait-il pas dans l'administration de la justice ! Sans parler des compétitions, des délations mêmes, dont le triste spectacle serait donné au pays pendant ces trois mois, quelle garantie d'indépendance offriraient aux justifiables, ces juges dont le sort serait absolument dans la main du pouvoir, libre de les conserver ou de les remplacer suivant qu'ils lui auront été ou non agréables ?

Le grand reproche que faisaient autrefois et avec raison les républicains à la loi des mises à la retraite était d'anéantir en fait l'inamovibilité du magistrat lorsqu'il approchait de la limite d'âge. Ce reproche aujourd'hui ne s'appliquerait plus seulement à quelques magistrats mais à tous les magistrats; au corps judiciaire tout entier. Mieux vaudrait suspendre pendant trois mois le cours de la justice que de la laisser s'exercer sans les garanties auxquels ont droit les justiciables, et dans de telles conditions que ses jugements et ses arrêts seraient viciés dans leur principe.

Comprend-on les biens, l'honneur des citoyens dépendant ainsi pendant trois mois de magistrats qui pourraient n'avoir qu'une unique pensée, celle de rendre des services, afin de détourner le coup dont on les menace et de se faire bien venir d'un gouvernement maître de leur destinée ?

Enfin croit-on qu'il soit possible de changer ainsi d'un coup de baguette tout le personnel des tribunaux français ? Peut-on un instant se figurer qu'on puisse improviser du jour au lendemain une magistrature ; que la science du jurisconsulte et la pratique des affaires juridiques soient choses tellement communes, qu'une telle rapidité dans les choix soit compatible avec l'excellence de ces choix ? Et alors que cela serait, ajoute le *Moniteur* alors que les facultés de droit, les études d'avoués et les divers barreaux de France, seraient remplis de sujets admirables, de Merlin et de Portalis en herbes, est-ce qu'un ministre de la justice, si actif, si intelligent, si bien intentionné qu'il fût, aura le temps de les chercher, de les découvrir ? Assurément, sous l'empire d'une pareille loi, on pourra faire des fournées de juges, de conseillers, de substituts et de procureurs de la République, mais il n'y aura plus de nominations de magistrats.

L'*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc, publie une instructive statistique à propos de la session d'examen qui vient d'avoir lieu dans les Côtes-du-Nord pour l'obtention du brevet d'institutrice.

Sur 46 jeunes filles jugées du brevet de capacité (2e ordre) on compte :

Religieuses.	9
Elèves des Religieuses. .	28
Total . .	37

Pour le brevet de 1er ordre, sur 11 admissions :

Religieuses.	3
Elèves des Religieuses. .	8
Total . .	11

Ces chiffres ont leur éloquence.

La démission de M. Ozenne n'a point été acceptée.

Il paraît que la présence de ce flétri est indispensable à la marche du ministère de l'agriculture et du commerce. Depuis que les protégés de la majorité y ont fait irruption, les nullités pullulent.

L'ASSASSINAT D'UN ANCIEN PRÉSIDENT

DU PARAGUAY

La capitale du Paraguay a été dernièrement le théâtre d'un drame qui a causé une forte sensation sur les paisibles habitants du haut Parana. Don Cirilo Rivarola, ancien président de l'Etat, sortait à pied de la maison du consul brésilien, M. Totta, et suivait la rue principale de l'Assomption, lorsqu'il se vit assailli par cinq ou huit individus ; quelques minutes après, il tombait frappé de sept coups de couteau, et les assassins prenaient la fuite :

M. Rivarola, nous dit le *Courrier des Etats-Unis*, était né à Villa-Real, en 1815, et appartenait à une des premières familles du pays. Pendant le consulat et la présidence de Carlos-Antonio Lopez, il remplit des fonctions importantes et fut élu plusieurs fois au Congrès.

A l'avénement du jeune Lopez, le 10 septembre 1862 M. Rivalora, comme beaucoup d'autres qui avaient joui de la faveur de son prédécesseur, tombait en disgrâce à cause de ses idées libérales sur la constitution, et peu de temps après il jugea à propos de faire un voyage à Buenos-Ayres, d'où il ne revint dans son pays que lorsque la victoire de la triple alliance, en 1869, lui permit de le faire sans danger.

Pendant ce temps, sa famille était restée au Paraguay, et sa fille aînée, Dolores, remarquable par sa beauté et son intelligence, qui avait beaucoup de relations parmi les résidents étrangers de l'Assomption, fut impliquée dans une accusation de conspiration avec plusieurs personnages éminents.

On se souvient que M. Washburne, le ministre américain, fut accusé de complicité dans ce complot imaginaire, et que deux membres de la légation américaine, arrêtés et jugés par une commission militaire, allaient être exécutés lorsqu'ils furent sauvés par l'arrivée d'une escadre de cinq navires américains. De toutes les victimes de cet holocauste lamentable, aucune n'a inspiré autant de compassion que Dolores Rivarola, cette jeune fille de vingt-deux ans qui fut mise à mort sous l'accusation d'avoir servi d'intermédiaire entre les conspirateurs de Buenos-Ayres et au Paraguay.

M. Rivarola avait été élu président du Paraguay au mois de novembre 1870. Son gouvernement dut subir l'influence des autorités militaires du Brésil qui tenaient encore garnison dans le pays. Don Salvador Jovellanos lui succéda en 1871. Puis vint don Juan Bautista Gill, qui fut assassiné en 1877 avec un de ses frères sur une place publique à l'Assomption.

Don Higinio Uriarte, qui le remplaça, fut chassé au bout d'un an par une révolution. Le Paraguay a maintenant pour président don Candido Barriero et pour vice-président don Adolfo Saguier, homme foncièrement honnête, intelligent et riche. Saguier est le fils d'un naturaliste français qui visita le Paraguay en 1815 et fut retenu dans ce pays pour le reste de sa vie par le dictateur Francia.

Don Rivarola était instruit, loyal, ferme et animé d'un grand patriotisme. On se plaisait à reconnaître en lui un grand caractère. S'il avait résigné le pouvoir après un an d'exercice, c'est, dit-on, par suite du profond dégoût que lui inspiraient les manœuvres systématiques des auxiliaires dont il avait cru devoir s'entourer. Il profita d'un conflit qui s'était élevé entre le Congrès et lui pour résigner le pouvoir suprême. Cette démission offre une grande analogie avec les derniers événements survenus en France.

La politique des successeurs de Rivarola, MM. Gill et Uriarte, les massacres du 29 octobre 1877, qui ensanglantèrent les prisons et restèrent impunis, jetèrent le premier dans l'opposition. Il fint campagne à la tête d'une troupe de patriotes et de proscrits.

A l'avénement du président don Candido Barreiro, à la suite de l'élection de septembre, tous les efforts du gouvernement se portèrent sur la résistance de Rivarola. On lui dépêcha des émissaires, qui promirent le pardon, une amnistie générale, une politique libérale et toutes garanties de sécurité personnelle pour le proscrit et ses compagnons. Devant ces ouvertures il se soumit, espérant ainsi faire cesser toute menace de guerre civile et sauver le pays, en le fortifiant contre le dangereux voisinage du Brésil. Six jours après sa rentrée à l'Assomption, il tombait sous les coups de quelques sbires, que la police s'est bien gardée de découvrir.

Ce meurtre pourrait bien être le point de départ de nouvelles complications. Les proscrits sont encore nombreux ; la plupart sont réfugiés à la Plata ; il serait possible qu'ils trouvassent là un prétexte d'intervention nouvelle. Le sang et la tyrannie n'ont jamais fait qu'appeler des représailles.

Ainsi l'assassinat politique ne respecte pas plus les présidents de République que les têtes couronnées. Le 14 avril 1865, Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, est assassiné au théâtre de Washington par Wilkes Booth.

En 1870, Venancio Florès, président de l'Uruguay, est fusillé dans sa voiture, en pleine rue de Montevideo. En août, 1872, le président du Pérou est tué par le colonel Guttierrez. En janvier 1873, Morales, président de la République de Bolivie, est assassiné. En août 1875, Garcia Moreno, président de la République de l'Equateur, est assassiné. En juin 1877, le président du Paraguay, J.-B. Gill, est tué d'un coup de carabine par le commandant Molas, et son frère, Emilio Gill, est abattu le même jour à coups de revolver.

Le meurtre de don Chrilo Rivalora, le 31 décembre 1878, vient compléter la liste lugubre.

Le *Siècle* est plus avisé que ses confrères en radicalisme. Ceux-ci n'ont pensé qu'à la persécution. C'est très bien de faire décréter la destruction des établissements catholiques d'instruction, de bannissement des congrégations religieuses enseignantes. Le vote ira tout seul, surtout à la Chambre basse. Mais après ? Il restera des juges, un surtout, le conseil d'Etat. M. Ferry n'y avait pas pensé.

Le *Siècle* s'aperçoit que tout ce que l'on fera contre les catholiques et les ordres religieux sera vain, tant qu'il y aura un tribunal protecteur du droit public ; il donne l'éveil à ses amis qui allaient se lancer inconsidérément dans la persécution sans avoir tous les moyens de faire triompher la violence,

Au moment, dit-il, où commence la querelle de la Révolution et de l'Eglise, et où le gouvernement manifeste la volonté de reprendre aux congrégations le terrain qu'elles ont usurpé, la nécessité d'un conseil d'Etat républicain n'est pas à démontrer.

De l'aveu de tous les hommes politiques, c'est la chose indispensable.

Mieux vaudrait retarder de quelques jours l'entrée en campagne, que de partir avant d'avoir assuré le bon fonctionnement du tribunal qui est destiné à devenir le juge du différend, et qui formulera les sentences.

L'aveu du moins est franc. Pour les projets Ferry et Paul Bert, il faut un conseil d'Etat particulier: le *Siècle* dit républicain : cela s'entend. Or, il y a un projet de réorganisation du conseil d'Etat qui va permettre au gouvernement d'y introduire de nouveaux membres. Cela même ne suffit pas au *Siècle*: Il faudrait savoir, dit-il, si le projet pendant devant le Sénat « donne dès à présent et d'une façon positive la majorité au gouvernement, » le *Siècle* fait le compte, et il ne trouve encore que treize conseillers d'Etat républicains d'un côté, et dix-neuf de l'autre, qu'il qualifie de monarchistes et cléricaux. « Ce résultat, dit-il, juge le projet de loi.»

Nous aurions donc une dernière chance pour que la persécution ne commence pas tout de suite, ce serait que la république se donnât le temps de se composer un haut tribunal politique à sa convenance.

Bulletin Militaire

Au moment de l'appel des hommes de l'armée territoriale des classes 1866 et 1867 nous croyons utile d'indiquer les cas de dispense.

Sont seuls dispensés de la période d'exercice:

1° Les hommes des classes 1866 et 1867 qui ont été appelés l'année dernière.

2° Les hommes qui auront été dispensés comme soutiens de famille, dans la proportion de 4p00 du nombre d'hommes appelés pour la période d'instruction.

La dispense pour ce cas spécial doit-être établie par un certificat du maire signée par trois habitants de la localité, pères d'hommes faisant partie de la classe appelée, ou à défaut par trois habitants appartenant à l'armée teritoriale.

Ce certificat doit être remis sans délai au cammandant de la gendamerie.

Il est utile de remarquer que les dispenses comme soutiens de famille ne créent pas aux hommes une situation particulière et n'ont aucun caractère permanent; elles n'affranchissent que la convocation pour laquelle elles auront été obtenus.

3° Les hommes résidant à l'étranger qui auront faits les déclarations de changement de résidence prescrites par la loi, et qui auront obtenu, *sur leur demande*, une dispense spéciale.

4° Les docteurs en médecene, pharmaciens de 1re classe et vétérinaires qui, proposés pour des emplois de leur spécialité dans le cadre des officiers de réserve, n'auraient pas été nommés; les internes des hopitaux de Paris et de Lyon.

Il ne sera accordé de dévancements d'appels pour la classe 1868, à aucun titre.

Il est dans l'intérêt des hommes qui ont des cas de dispense pour maladie à faire valoir, de ne pas attendre au dernier moment pour faire la demande indispensable au commandant de leur bureau de recrutement.

Les hommes de l'armée territoriale sont astreints à se faire couper réglementaire les cheveux.

Le port de la barbe est toléré.

Chauffons les sergents !

Grâce aux réclamations de la presse, nos soldats ont fini par obtenir deux serviettes par homme. Mais il est une réforme tout aussi urgente qu'il importe d'opérer ; nous voulons parler du chauffage des sergents.

La circulaire du 25 janvier dernier prescrit et règle le chauffage des sous-officiers, mais, par une anomalie des plus bizarres, les sergents ne profitent pas de l'avantage réservé aux soldats, aux caporaux et aux sergents-majors. Voici comment s'exprime la circulaire:

« Il y a lieu de se préoccuper du chauffage des sous-officiers autres que les comptables qui sont logés dans les conditions de la nouvelle assiette du casernement. Par application d'une decision ministérielle du 22 octobre 1876, il sera accordé un supplement d'un tiers de ration collective de chambre, dont un poêle, pour toute compagnie, escadron ou batterie, dont les sous-officiers seront logés *dans des chambres séparées non chauffées* à un autre titre. »

Les sergents occupent bien des chambres séparées non chauffées, mais l'intendance a trouvé que les sergents quoique habitant des chambres privées de tout appareil de chauffage étaient cependant chauffés *à un autre titre*. Or, il n'en est rien : sur les trois poêles répartis par compagnie il y en a un pour les comptables et deux pour les chambrées des hommes. Quant aux sergents, on ne les chauffe qu'approximativement. Tandis que les hommes ont un poêle, tandis que les sergents-majors en possèdent un également, les simples sergents en sont réduits à n'emmagasiner que la chaleur qui leur vient par le rayonnement des hommes et des sergents-majors, ce qui est insuffisant. Ils ont passé l'hiver sans feu, et si la saison est maintenant trop avancée pour réparer le mal il faudrait s'en préoccuper pour l'année prochaine.

On se plaint de la pénurie des sergents rengagés : on a beaucoup de peine à garder au régiment ces auxiliaires si utiles. Mais aussi pourquoi les traite-t-on moins bien que les simples soldats ? Si nous voulons

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 25 MARS.

— 7 —

IMMOLATION

PREMIÈRE PARTIE

— Ah ! si tu étais ma femme, dit avec un soupir qui partait du plus profond du cœur, le pauvre charpentier désolé, j'empêcherais bien les rôdeurs de t'approcher... mais attendre sept ans, mais sept ans de ce martyre.... Il n'acheva pas ; seulement passant un mouchoir sur son front pour en essuyer la sueur, il trahit ainsi les luttes terribles de son âme.

— Mon Dieu, mon Dieu, que faire ? murmurait l'enfant désolée. Tu sais bien que si j'étais la maîtresse, ce M. Benoît ne mettrait plus les pieds à la maison.

— Il y a un moyen, dit Ambroise au bout d'un moment.

— Quel est-il ? demanda précipitamment Rose.

— C'est de nous marier tout de suite.

Le cœur de Rose eut un tressaillement, elle le comprima avec énergie, et dit avec calme :

— Hélas ! mon pauvre Ambroise, et ta dette de conscription ?

— Je ne peux plus travailler tant je souffre ; je n'ai pas économisé dix écus depuis six mois.

Il se fit un long silence. L'âme de Rose plaidait bien éloquemment la cause de son fiancé. Devant ses yeux plus d'une fois avait passé, comme un mirage, la perspective de ce prochain bonheur. Mais la raison lui disait que ce serait une folie de céder à ce mouvement d'entraînement. La famille d'Ambroise était nombreuse, sa dette à Caen sacrée. Des charges de cette nature permettaient-elles de penser aux fêtes d'une noce, aux espérances de la maternité?... D'autre part, pourtant, ce serait la fin des maux présents, la paix rendue à ce cœur souffrant; ce serait, à côté de privations matérielles, faciles à supporter, les longues joies d'un amour partagé !... Deux vies unies pour toujours, quelle félicité ! Qui jamais a rêvé, ayant donné tout son cœur, qu'il y eût quelque chose de difficile à supporter avec la personne aimée?... N'est-ce pas, au contraire, pour une âme généreuse le suprême bonheur, d'épargner à l'objet de sa tendresse les épreuves et les douleurs de la vie ? Oh ! comme Rose sentait cela vivement, elle qui ne demandait que de s'oublier toujours pour se dévouer davantage ! Les pensées les plus tendres s'agitaient dans sa tête. De temps en temps, elle jetait un regard sur Ambroise assis à son côté sur le bord du talus, elle voyait sa pâleur, sa tristesse... Un mot d'elle eût été l'oubli, le bonheur... Ce mot, il était dans son cœur, il était sur ses lèvres, elle sentait qu'elle ne pourrait pas les ouvrir sans le laisser échapper.

— Tu ne me dis rien ? demanda amèrement l'ouvrier, que des pensées tumultueuses agitaient également.

Rose s'approcha de lui, elle prit sa main, et la serrant dans les siennes :

— Ecoutons le devoir, murmura-t-elle faiblement.

— Malheureuse fille, tu te repentiras de m'avoir dédaigné.

— Ambroise, peux-tu t'exprimer ainsi quand je pense à toi cent fois plus qu'à moi-même.

— Et crois-tu donc que je puisse te voir déshonorée sans mourir de douleur ?

Rose se leva frémissante :

— Retirez votre parole, monsieur, aussi vrai que Dieu me voit et m'entend, je suis une honnête fille.

— Tu m'as mal compris, dit l'ouvrier honteux de son emportement; est-ce que, si je doutais de ta vertu, je te voudrais en mariage ?

Les lèvres de Rose tremblaient, ses yeux s'étaient emplis de larmes.

— Viens, ma Rose, dit tendrement Ambroise, en l'attirant auprès de lui, et soutenant d'un de ses bras cette tête charmante que le chagrin faisait fléchir, le village parle mal de toi à cause de l'étranger; mais sitôt que tu seras ma femme, sois tranquille, les langues se tairont.

Et longtemps, caressant de la parole et caressant du regard la douce et chère enfant qu'il avait affligée, Ambroise finit par la convaincre de l'utilité de leur prochain mariage. La cause était facile à gagner. Celui qui parlait avait l'éloquence du cœur, et celle qui l'écoutait ne demandait qu'à être persuadée.

L'*angelus* du soir éveillait les échos; le son de la cloche arrivait argentin et affaibli avec la brume dorée du soir; les oiseaux étaient endormis, les troupeaux rentraient aux étables; les étoiles paraient la nuit, c'était l'heure sainte de la confiance et de l'amour. Rose s'en laissa enivrer.

— Que Dieu bénisse notre accord, fit-elle en se signant, je ne veux que sa volonté.

Ce disant, elle se leva, et convenant qu'Ambroise se présenterait au père Mériot le lendemain, ils se quittèrent.

V

Rose ne fut pas directement chez elle. Émue, agitée, inquiète, heureuse peut-être elle entra dans l'église. Il y faisait obscur ; la nuit était tombée ; la lune derrière le vitrail répandait partout de douteuses clartés et la lampe du sanctuaire n'éclairait que l'autel.

Ce demi-jour mélancolique pénétra de recueillement l'âme de la jeune fille qui gagna lentement la chapelle de la Sainte-Vierge et s'agenouilla humblement à terre. Deux ou trois vieilles femmes se tenaient dans la nef où elles achevaient de réciter leur chapelet. A ce moment réellement solennel, où tout se tait, où tout s'efface dans la nature vivante pour ne laisser que la solitude, le silence et le mystère, le cœur de Rose ressentit une impression profonde de la présence de Dieu. Elle était entrée dans l'église, le cœur plein des ivresses de la terre pour demander dans la prière la réussite de ses projets, et voilà en face de ce Dieu caché, mais si grand dans son abaissement, qu'elle a presque honte de ses sentiments humains ; une transformation se fait dans son âme, la générosité d'un cœur jeune et pur s'éveille, et elle n'ose plus demander à Dieu que la connaissance de sa volonté divine pour s'y soumettre, pour la suivre et pour la bénir. Elle jette un rapide coup d'œil sur les grâces nombreuses que jusque là elle a reçues sans profit, parce que insouciante et heureuse, elle ne sentait pas comme aujourd'hui le besoin de Dieu dans sa vie. Mais depuis quelques jours, elle a souffert, et la souffrance est un habile maître à nous faire comprendre le vide des joies de ce monde. L'âme de Rose a grandi, elle s'est déjà par quelques côtés, détachée de la terre. Elle aperçoit dans l'avenir les épreuves que deux passions vont lui créer à elle pauvre fille, douce d'habitude, sereine de tempérament, amie du repos et de l'union ; et elle se tourne vers Dieu les yeux en larmes, le mains jointes, et elle lui dit avec une foi qui ne fut jamais si vive : protégez-moi !

Pendant que Rose se dépouillait ainsi de quelques-unes de ses illusions, il lui sembla que des voix autour d'elle lui criaient : sacrifice ! sacrifice ! Faible encore et plutôt généreuse d'intention que prête à agir, elle ressentit une vague frayeur de tout ce que présageait ce mot ; elle essaya de fermer son âme à cet avertissement du ciel, car il anéantissait ses espérances terrestres ; elle regarda la Sainte-Vierge avec plus d'amour pour la conjurer d'obtenir que ce calice fut détourné de ses lèvres ; mais le tableau représentait la mère des douleurs, sept glaives lui perçaient le sein, la tête de son fils mort reposait sur ses genoux, et l'[illegible] expression douloureuse quoique ré[illegible]gnée de son visage semblait répon[illegible]re à la jeune fille : Ne peux-tu souf[illegible]rir avec moi ? Rose la comprit du moi[illegible]s ainsi ; elle inclina sa volonté avec son cœur : Faites, dit-elle courageusement en se levant pour partir.

Elle eut une nuit paisible. Plus de l'agitation des jours précédents, plus d'inquiétudes, d'angoisses, de larmes, une douce confiance, un généreux abandon. Elle se leva radieuse, elle pensait que son cœur avait triomphé de toute faiblesse, qu'elle ne voulait plus que comme Dieu et avec lui ; elle courut ouvrir sa fenêtre, et les impressions de la vie, de jeunesse et de l'amour y entrèrent à grands flots avec les premiers rayons du soleil. Hélas ! ce n'est que par un laborieux travail sur soi-même qu'on triomphe de cette nature révoltée, avide de jouissances et d'affection. En voyant le soleil, l'éclat d'un beau jour, en entendant les chants des oiseaux et ceux des pâtres qui conduisaient les brebis au champs, en respirant les fleurs qui s'ouvraient aux splendeurs d'une belle matinée, heureuse de s'épanouir et de la fêter, Rose eut aussi ses chants de fête, et son cœur bondit dans sa poitrine en demandant le bonheur...ce vaste désir de l'humanité.

A suivre.